**Liste des délibérations examinées en séance
du Conseil municipal en date du 26 janvier 2026**

L'An Deux Mille vingt-six, le 26 janvier à 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à la mairie annexe, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. CAUSSE Jean-Marc, Maire.

Date de la convocation : 19 janvier 2026

Etaient présents : CAUSSE Jean-Marc, GONANO Daniel, FILLOL Isabelle, LARTIGOU Marie, CABROL Jean-Luc, CHARTRER Viviane, LAURENT Françoise, HUGUET Jean-Jacques, MARRAUD Fabrice, MAZÈRES Sandrine, SCHMITTLIN Stéphane, POLI Jean-Luc, BOS MORE David

Absent/excusés /Pouvoirs : ROUILLES Georgette (pouvoir à M. CAUSSE Jean-Marc), ORHANT Cédric (pouvoir à M. SCHMITTLIN Stéphane).

Secrétaire de séance : FILLOL Isabelle

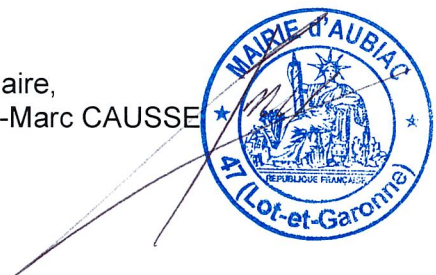
Monsieur le Maire ouvre la séance ;

N° de la délibération	Objet de la délibération	Etat
2026-001	REMBOURSEMENT EMPRUNT ANTICIPÉ – CAISSE D'ÉPARGNE	Approuvée
2026-002	MOTION DE SOUTIEN AU MONDE AGRICOLE ET DE DÉFENSE DE L'AGRICULTURE FRANCAISE	Approuvée
2026-003	EGLISE STE MARIE - LANCEMENT DE LA PHASE DE TRAVAUX ET MISSIONS CCORDONNATEUR SPS - TRANCHE FERME	Approuvée
2026-004	ATRIIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DE LA SALLE DES FETES, SALLE DES SPORTS – SALLE POLYVALENTE ANDRE PETIT	Approuvée
2026-005	AVIS DE LA COMMUNE D'AUBIAC SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT DEPLACEMENTS (PLUI-HABITAT) ARRÊTÉ DE L'AGGLOMERATION D'AGEN	Approuvée
2026-006	ATRIIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION SUR LA ROUTE DEPARTEMENTAL RD 292	Approuvée
2026-007	LANCEMENT CONSULTATION GEOMETRE – DÉCOUPAGE PARCELLAIRE OPERATION ECOLE DE DEMAIN	Approuvée

Pour copie conforme,
A Aubiac, le 30/01/2026

Secrétaire de séance,
Isabelle FILLOL

Le Maire,
Jean-Marc CAUSSE



Les règles de publicité des actes des communes sont modifiées depuis juillet 2022 suivant l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret d'application qui s'en est suivi.

Liste des délibérations : L'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.